Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 8

Artikel: Revue de la presse militaire étrangère
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335021

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lomètres. Le commandant anglais n'a pas méconnu le danger que présentait cet inévitable ordre de marche : aussi toutes les deux heures la tête de colonne faisait halte, et pendant que la cavalerie éclairait les deux prochaines heures de marche à faire, les wagons se massaient successivement par vingt de front, de façon à former ainsi, de deux heures en deux heures, un rempart et un petit camp retranché mobiles ; la marche ne se reprenait que quand il était bien constaté par les éclaireurs que les ennemis étaient à au moins deux heures de la colonne, de façon qu'ils ne pussent jamais la surprendre développée sur les 5 à 6 kilomètres qui sont nécessaires à son mouvement en avant.

Pour la nuit, les chariots sont mis en carré à l'intérieur d'un fossé de retranchement volant, creusé en une demi-heure, à quatre pieds de profondeur sur dix pieds de largeur, par les pionniers aidés eux-mêmes par la moitié de l'effectif, l'autre moitié restant en armes et en formation de bataille pour éviter même l'ombre de possibilité de toute surprise. Un double cordon de sentinelles placées à 1500 mètres et 3000 mètres complètent ces dispositions.

Le 3 avril, au matin, le camp anglais a été attaqué, suivant la dépêche transmise, le 8 avril, de Capetown, par une armée zouloue d'une force approximative de 11,000 hommes. Une pareille entreprise contre 6000 Anglais retranchés prouvait un grand courage. Le télégramme officiel, fort laconique, porte que les Zoulous furent repoussés avec de grosses pertes.

Le lendemain, 4 avril, dans la nuit, lord Chelmsford a pu débloquer Ekowe, recueillir les assiégés mourant de faim et les blessés, et se mettre en retraite vers ses positions du 3 avril.

La perte totale des Anglais ne serait que de 220 hommes, tandis que les Zoulous auraient perdu 2500 guerriers.

Le *Daily-News* publie une dépêche datée du camp de Nygasse (Natal) annonçant qu'après l'évacuation d'Ekowe par le colonel Pearson, les Zoulous ont brûlé le fort.

Revue de la presse militaire étrangère.

Journal des sciences militaires. — Sommaire de la livraison de mars 1879. — La guerre : ses causes, ses résultats, le bien et le mal qu'on en a dit, ses lois, son histoire, moyens employés contre elle, ses progrès, sa préparation, par M. A. Salières. — Les sous-officiers d'infanterie et le service militaire actif de trois ans. — Le tir de l'infanterie et son influence sur l'emploi de l'artillerie, par M. le lieutenant colonel Ch. Grosmann. — Etude militaire, géographique, historique et politique sur l'Afghanistan (suite), par M. André Mariotti. — L'armée en France depuis Charles VII jusqu'à la Révolution (1439-1789) (suite), par M. le capitaine Raoul Quarré de Verneuil. — Les livres militaires. — Revue bibliographique militaire.

Bulletin de la Réunion des officiers. — Sommaire du numéro du 5 avril 1879. — Cours et conférences. — Variétés : L'Afghanistan (suite). — Historique de la gendarmerie (suite). — Histoire du siége de Strasbourg en 1870 (suite et fin). — La cuirasse « Gruson » en fer fondu (suite et fin). — Quelques pages du journal d'un officier de l'armée du Mexique (suite avec croquis). — La cartouche renforcée du fusil Werndl. — Projet de tube pour le tir dans les chambres (figure). — Chronique française. — Comptes-rendus analytiques de travaux remis. — Correspondance. — Nouveaux membres de la Réunion. — Travaux remis par les officiers. — Bibliographie. — Avis et renseignements. — Publications.

Revue d'artillerie. — Sommaire de la livraison de mars 1879. — Historique des études faites à Calais sur les canons rayés de campagne (suite). — Résistance de l'air, par M. Page, professeur à l'Ecole d'artillerie de Vincennes. — Sur une nouvelle substance explosive de guerre, par M. Philippe Hess, capitaine de l'état-major du génie autrichien, traduit de l'allemand et résumé par M. J. Brugère, chef d'escadron d'artillerie (suite). — Etudes faites en Suède et en Norwège pour l'adoption d'un nouveau fusil, traduit de l'allemand par M. Walter, lieutenant d'artillerie. — Transport de la dynamite sur les chariots de parc, traduit de l'italien et résumé par M. Garat, capitaine d'artillerie. — Renseignements divers. — Notices bibliographiques. — Partie officielle

L'Avenir militaire. — Sommaire du numéro du 6 avril 1879 — Bulletin. — Entrefilets. — Les cartouches. - Le décret du 6 mars. - La gendarmerie. - De l'instruction des recrues dans la compagnie. - L'alimentation du soldat. - Administration militaire. — Nouvelles de l'étranger : Allemagne. - Angleterre. — Informations. — Armée territoriale : L'habillement des officiers. - Les territoriaux aux colonies. — Partie officielle : Mutations. - Circulaires et décisions. — Troupes de la marine. — Bibliographie. — Nécrologie. — Permutations. — Bulletin financier.

L'Armée française. — Sommaire du numéro du 5 avril 1879. — Bulletin politique. — Informations et faits militaires. — *L'Armée française en* 1879. — Le recrutement de l'armée pendant l'année 1878. — Petite correspondance. — Nouvelles de l'étranger : Autriche-Hongrie. - Italie. - Bosnie. - Portugal. — Nominations et mutations. — Règlement pour les examens d'admission à l'Ecole spéciale militaire en 1879. — Bulletin financier.

Jarbücher fur die deutsche Armee und Marine. — Sommaire de la livraison d'avril 1879. — Revue rétrospective du développement de l'armée française en 1878 (fin). — Champs de bataille de Brandebourg, par A. de Crousaz, major, z Dispos (fin). — Connaissance de l'emploi des troupes (suite). — Deux mois d'hiver dans la passe de Shipka, extrait du journal du régiment d'infanterie impérial russe Jénisseisk, n° 94. — Rôle de la compagnie de pionniers dans la division d'infanterie, par L. Sander, colonel a. d. — La question des bouches à feu en Angleterre. — Bibliographie. — Revue de la presse. — Compte-rendu des ouvrages reçus.

Neue militarische blætter. — Sommaire de la livraison d'avril 1879. — La mesure des hauteurs avec le baromètre anéroïde et son emploi pour les levés militaires. — Méthode des hâchures horizontales, par Pauli, capitaine d'artillerie à pied. — Influence de l'espace et du temps sur la conduite de la guerre actuelle, par Justus Scheibert ; conférence donnée à l'inauguration d'une chaire militaire au Polytechnicum de Stuttgart. — La guerre russo-turque : combats autour de Plewna du 1er août au 10 décembre 1877. — Communications sur les armes à feu portatives, par F. Hentsch, capitaine a. D. — Pièces officielles. — Statistique militaire en Autriche-Hongrie. — Bibliographie. — Correspondances. — Chronique.

Vedette. — Sommaire du numéro du 13 avril 1879. — Règlement de service et l'esprit dans l'armée. — Le dressage des chevaux de cavalerie (fin). — La campagne de 1849 et la bataille de Novare (suite). — Gourdes en papier de Forster. — Bibliographie. — Chronique. — Mutations dans l'armée et la marine. — Annonces.

Wehr-Zeitung. — Sommaire du numéro du 5 avril 1879. — Deux mots sur le ministère. — Tactique du feu et emploi des munitions dans la guerre russo-turque. — Méthode de combat contre les populations sau-

vages. — La question des bouches à feu en Angleterre. — Nouvelles. — Etranger. — Chronique. — Bibliographie. — Correspondance. — Nécrologie. — Mutations. — Bulletin politique. — Annonces.

Streffleur's Osterreichische militarische Zeitschrift. — Sommaire de la livraison de mars et avril 1879. — L'organisation des étapes, par H. v. Pitreich K. K. major in Generalstabs-Corps. — Etude des règlements. — Fonds de réserve pour les officiers. — Communications servant au développement et à la vie de l'armée. — La guerre anglo-afghane, deux conférences par Alexandre Kierchhaunner, K. K. Generalstabs-Hauptmann. — Revue de la presse étrangère. — Bibliographie.

Mittheilungen über gegenstænde des Artillerie und Genie-Wesens. — Sommaire des 2e et 3e livraisons de 1879. — Essais faits par la professeur Jenny sur la résistance ; descriptions des appareils et machines employés par lui ; conférence par Laurenz Kaiser, capitaine d'état-major d'artillerie (fin). — Des canons démontables ; leur utilité dans la guerre de siége et de montagne, par Nicolas Wuich, capitaine d'état-major d'artillerie. — De l'influence de la chaleur sur les fils métalliques recouverts en gutta-percha, par J.-M. Hostersitz, lieutenant-colonel de l'état-major du génie. — Essais faits en Autriche pour mesurer la puissance des matières explosives, par Philippe Hess, capitaine de l'état-major du génie. — Du feu indirect au fusil ; conférence par Carl Grossmann, capitaine de l'état-major d'artillerie. — Nouvelles : l'école pour les travaux techniques de campagne à Versailles. — Nouveau canon Krupp de 40 centimètres. — Un emploi du téléphone avec la trompette d'appel, de Siemens et Halske. — Tables pour le calcul des charpentes, par J. Kunka, capitaine d'état-major du génie. — Etat sanitaire des troupes I. et R. pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1878. — Bibliographie.

Giornale d'Artigliera e Genio. — Sommaire de la livraison de mars 1879. — Sur la couverture la plus convenable pour les casemates et leur position dans les forts, par Donesana, capitaine du génie (suite et fin). — Frettes en acier pour les bouches à feu, par V. Provenzale, major d'artillerie (suite). — Sur le calcul des tables de tir (3e partie), par F. Siacci, capitaine d'artillerie. — Sommaire des principaux articles relatifs à l'artillerie et au génie publiés dans les journaux italiens et étrangers.

Rivista militare italiana. — Sommaire de la livraison d'avril 1879.— Les troupes alpines dans la défense territoriale de l'Italie, par G. Bertelli. — Deux conférences sur l'entraînement, par Paderni. — Quelques considérations sur les triangles et les lignes géodésiques, par Giletta, capitaine d'état-major — Revue technologique militaire : Artillerie d'attaque et de défense. — Livres et journaux. — Revue étrangère : L'artillerie d'un corps d'armée en France ; le service sanitaire dans l'armée austro-hongroise. — Bulletin bibliographique.

L'Esercito. — Sommaire du numéro du 2 avril 1879. — Chronique. — L'avancement dans le corps d'état-major. — Nouvelles. — Le monument Victor-Emmanuel à San-Martino. — La guerre de Crimée. — Bibliographie. — Nouvelles diverses. — Dernières nouvelles.

L'Italia militare. — Sommaire du numéro du 3 avril 1879. — Bulletin. — Revue de la presse. — Sciences militaires : Mémoire sur les voies ferrées au point de vue militaire. — Parallèle entre l'état militaire de la France et celui de l'Allemagne au commencement de 1879. — Progrès des navires cuirassés. — Parlement italien. — Correspondance. — Nouvelles étrangères. — Communications, informations et nouvelles. — Annonces.

Memorial de ingenieros y revista cientifico-militar. — Sommaire du

numéro du 1er avril 1879. — Le capitaine Cristoval de Rojas, ingénieur militaire du XVIe siècle (suite). — Ecole d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau (fin). — Application de la lumière électrique à l'art de la guerre. — Chronique. — Nouvelles du corps.

Galeria militar. — Sommaire du n° 5 de 1879. — Antonio Maria de Sande Vasconcellos, capitaine-lieutenant, biographie par Gomez Percheiro. — Progrès de l'artillerie, par A. M. Cardoso. — Conférences militaires par le capitaine Celestino de Sousa (suite). — Chronique militaire. — Partie officielle. — Expédition.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral en exécution de l'article 104, alinéa 3, de la Loi sur l'organisation militaire fédérale et des directions données par l'Assemblée fédérale, à propos des délibérations sur le budget pour 1879, a pris, en date du 21 février 1879, l'arrêté ci-après, concernant les exercices de tir de l'infanterie pendant l'année 1879:

Art. 1er. — Les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats portant fusil, de l'infanterie d'élite qui ne sont pas appelés, pendant l'année courante, soit à un cours de répétion, soit à une école de recrues, soit à une école de tir, savoir :

a) Les officiers, les sous-officiers portant fusil et les soldats des divisions II, III, VI et VIII, qui ne sont pas appelés à une école de recrues ou de tir ;

b) Les sous-officiers portant fusil, des années 1847 et 1848, qui n'ont pas été appelés à une école de recrues ou de tir, ainsi que les soldats portant fusil, des années 1847, 1848, 1849 et 1850 des divisions I, IV, V et VII, sont tenus de tirer 30 cartouches dans une société de tir ou dans un exercice de tir, spécialement organisé, sous les conditions suivantes et en présentant les preuves à l'appui.

Art. 2. — Les exercices s'exécuteront avec le fusil d'ordonnance appartenant à l'homme et avec la munition d'ordonnance.

Il faudra tirer au moins 10 coups à 300 mètres de distance sur des cibles de 1,8/1,8 mètre ; les 20 autres coups pourront être tirés sur des cibles d'ordonnance à une distance quelconque.

Les résultats du tir seront portés, selon les prescriptions réglementaires, dans le livret de tir de l'homme par les soins du comité de la Société dont ce dernier fait partie, et les livrets de tir doivent être remis entre les mains des chefs de section, pour être transmis aux commandants d'arrondissement, jusqu'au 1er août prochain.

Art. 3. — Les sociétés de tir qui réclament une subvention de la Confédération sont tenues d'accepter dans leur sein, pour prendre part aux exercices moyennant une contribution équitable aux frais de cibles et de marqueurs, les militaires désignés à l'article premier et qui se soumettront, du reste, aux règles de la Société.

Art. 4. — Les militaires désignés à l'article premier sont autorisés, dans le but de tirer leurs 30 cartouches, à former des associations spéciales. Toutefois, pour cela, il faut qu'ils se trouvent réunis au nombre de 15 membres au minimum, et que les exercices soient dirigés par un officier. Les prescriptions contenues dans l'article 2 sont aussi applicables à ces associations.

Art. 5. — Les comités de sociétés de tir, dans le rapport qu'ils auront à faire pour les résultats des tirs de cette année (tableau de tir), devront suivre les prescriptions suivantes :

Ils indiqueront :

Dans le tableau A, les militaires désignés à l'article 1er, qui sont en même temps membres de la Société ;

Dans le tableau B, les militaires désignés à l'article 1er, qui ne sont pas membres de la Société, mais qui ont seulement pris part à ses exercices de tir ;

Dans le tableau C, les autres membres de la Société.

Les tableaux A et B devront indiquer, d'une manière précise, le grade et l'année de naissance des intéressés, ainsi que la subdivision d'armée dont ils font partie.

Les comités des associations spéciales, spécifiées dane l'article 4, n'ont qu'un tableau à envoyer. Il va de soi que ce tableau ne doit pas contenir de membres d'une autre société de tir, qui réclame déjà de celle-ci une indemnité de munition, et que les sociétés volontaires de tir ne devront pas admettre à la répartition de la subven-